

Fusion Orange / Sunrise

La Comco joue enfin son rôle !

La Commission de la concurrence (Comco) interdit la fusion entre Orange (France Télécom) et Sunrise (TDC). Les organisations de consommateurs sont très satisfaites de cette décision. L'autorité de la concurrence a considéré que cette concentration aurait créé une position collective dominante entre Swisscom et la future entité fusionnée. C'est ce que nous martelions dans le cadre de cette enquête, en craignant l'émergence d'un duopole qui aurait tué toute concurrence dans le domaine des télécoms.

Il s'agit d'une excellente journée pour les consommateurs suisses. Les organisations de consommateurs acsi, SKS et FRC sont ravies de constater qu'il y a bel et bien une véritable surveillance de la concurrence en Suisse. En interdisant la fusion entre Orange et Sunrise, la Comco a démontré qu'elle est une autorité forte. La FRC est d'autant plus satisfaite que son argument central a été retenu, à savoir «la position dominante collective» qu'auraient eue les deux acteurs du marché à l'issue d'une telle fusion: d'une part Swisscom, d'autre part la nouvelle entité fusionnée. La Comco a, en outre, constaté que le marché n'aurait plus compté que deux acteurs qui auraient eu tout intérêt à maintenir des prix élevés. Par ailleurs, comme les organisations de consommateurs l'ont avancé, elle a retenu que l'opérateur le plus actif, soit Sunrise, aurait disparu du marché.

Cette décision est très intéressante pour le marché de la concurrence et porteuse d'espoir pour les combats futurs. Il y a certes un risque que cette décision soit remise en question par des recours, à l'image de l'épisode récent de l'amende infligée à Swisscom par la Comco, cassée par le Tribunal administratif fédéral (et contre lequel la Comco a elle-même fait recours). Mais les organisations de consommateurs espèrent bien que la tendance positive se poursuivra, avec un accroissement de la force de frappe de la Comco, tel qu'il vient de se manifester – et ce dans un marché déjà particulièrement statique tel que celui des télécoms.

Informations complémentaires :

ACSI : Laura Regazzoni, secrétaire générale: 091 922 97 55

FRC : Mathieu Fleury, secrétaire général: 021 331 00 90

FRC : Florence Bettschart, avocate: 021 331 00 90

SKS : Sara Stalder, secrétaire générale: 031 370 24 24

SKS : Andreas Tschöpe, secrétaire politique: 031 370 24 24